



Ordonnance de télécom CRTC 2007-463

Ottawa, le 4 décembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Iristel Inc./ Vidéotron ltée	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-J64-200715394	le 30 octobre 2007
ISP Telecom Inc./ 9163-7918 Québec Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-J34-200715477	le 30 octobre 2007
Shaw Telecom Inc./ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-S61-200715485	le 30 octobre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>